

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA059f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

26.05.2010

Fiscalité : Signature d'un traité révisé OCDE / Conseil de l'Europe

Date : 27 mai 2010 à 18h30

Lieu : Siège de l'OCDE, Paris, Château de la Muette

Organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Conseil de l'Europe

Description : L'OCDE et le Conseil de l'Europe viennent d'adopter d'un commun accord un [Protocole](#) portant modification de la [Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale](#), dont les deux organisations sont dépositaires. Ce texte vise à aider les gouvernements à mieux faire appliquer leurs législations fiscales et à lutter contre l'évasion fiscale internationale.

Le Protocole sera ouvert à la signature le 27 mai lors d'une manifestation organisée en marge de la Réunion ministérielle annuelle de l'OCDE, en présence du Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, et de la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio. Onze pays ont annoncé leur intention de signer le Protocole le 27 mai : le Danemark, la Finlande, la France, l'Islande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, l'Ukraine, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Quatre autres ont annoncé leur intention de signer la Convention et le Protocole : la Corée, le Mexique, le Portugal et la Slovénie.

Le Protocole a pour but d'aligner la Convention sur les normes internationales en matière d'échange d'informations dans le domaine fiscal, notamment en permettant l'échange d'informations bancaires. Il ouvre en outre la Convention aux pays qui ne sont membres ni de l'OCDE ni du Conseil de l'Europe. Les pays en développement pourront ainsi adhérer à la Convention modifiée et bénéficier du nouvel environnement de coopération en matière fiscale, caractérisé par une plus grande transparence.

Contact presse :

Jaime Rodríguez, Tél. +33 (0) 390 21 47 04, jaime.rodriquez@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.